



RECOMMANDATIONS DE VACCINATION AUX NOUVEAUX PROPRIETAIRES DE CHIOTS

L'association vétérinaire mondiale des animaux de compagnie (WSAVA) a publié des recommandations récentes à l'attention des vétérinaires et des propriétaires de chien pour assurer une protection efficace des animaux contre les maladies infectieuses tout en réduisant le nombre de vaccins qui leur sont administrés régulièrement. L'ensemble de ces directives est consultable via le lien suivant : <http://www.wsava.org/guidelines/vaccination-guidelines> [https://www.wsava.org/WSAVA/media/Documents/Guidelines/WSAVA-Directives-de-Vaccination\(1\).pdf](https://www.wsava.org/WSAVA/media/Documents/Guidelines/WSAVA-Directives-de-Vaccination(1).pdf)

Les principes de bases de ces recommandations sont :

- Tous les animaux devraient être vaccinés pour les maladies dites universelles, et pour réduire l'administration globale de vaccins, chaque animal ne devrait être vacciné pour les maladies à prévalence géographique locale que si c'est nécessaire.
- Les vaccins ne doivent pas être administrés inutilement. Après la primo-vaccination et le rappel effectués à 12 mois sur les chiots et chatons, la fréquence d'administration des vaccins dits essentiels ne doit pas être supérieure à une base triennale (tous les 3 ans) car la durée de l'immunité (ou DOI) est reconnue pour s'étendre sur de nombreuses années, parfois même durant toute la vie de l'animal.
- Le WSAVA définit les vaccins contre les maladies dites universelles comme « vaccins essentiels », et les vaccins contre les maladies à prévalence locale (du fait de l'emplacement géographique, de l'environnement local ou des lieux habituels de vie des animaux) comme « vaccins non essentiels ».
- Le WSAVA recommande et encourage vivement le concept du « bilan annuel de santé » en lieu et place de celui du « rappel annuel de vaccination ». Dans le cadre de ce bilan annuel, le rappel de vaccination, s'il est nécessaire, ne doit être qu'un des éléments de cette visite annuelle consacrée à la santé et au bien-être généraux de l'animal.

Conséquence dans la pratique vétérinaire quotidienne :

Vaccins essentiels

1. Le WSAVA recommande de vacciner tous les chiots en « primo-vaccination » contre les maladies universelles que sont la maladie de Carré, la Parvovirose et l'Hépatite de Rubarth. Notez que dans les pays où la rage canine est endémique, la vaccination contre la rage est également considérée comme universelle, même lorsqu'elle n'est pas exigée par la loi.
2. Le WSAVA indique également que la vaccination du chiot contre les maladies universelles doit être effectuée à un âge compris entre 14 et 16 semaines ; l'immunité maternelle transmise par la mère des chiots peut en effet altérer l'efficacité du vaccin si celui-ci est administré avant 14 semaines.
3. La grande majorité (98%) des vaccins essentiels administrés aux chiots entre 14 et 16 semaines assure une immunité contre le parvovirus, la maladie de Carré et l'adénovirus pendant de nombreuses années, et probablement pour toute la vie de l'animal.
4. Tous les chiens doivent recevoir un premier rappel pour les vaccins essentiels 12 mois après la primo-vaccination de manière à assurer l'immunité pour ceux dont l'organisme n'aurait pas répondu favorablement aux premières injections.
5. Le WSAVA stipule que la fréquence d'administration des vaccins essentiels ne doit pas être supérieure à une base triennale. Beaucoup de praticiens interprètent ce point par une vaccination systématique tous les 3 ans, ce qui est une mauvaise interprétation. Si le chien est déjà protégé contre les trois maladies universelles, la re-vaccination n'apportera pas une immunité supplémentaire, et il n'est donc pas nécessaire de re-vacciner tous les 3 ans.
6. Le WSAVA encourage et recommande l'utilisation de tests de titrage des anticorps. Il s'agit de prélever un échantillon sanguin sur le chien qui permet de vérifier la présence d'anticorps. La présence d'anticorps contre les maladies universelles indique que le chien est protégé, et que l'administration de vaccins essentiels n'est pas nécessaire.
7. Vous pouvez effectuer le test avant le rappel de 12 mois, car cela pourrait montrer que ce rappel n'est pas nécessaire. Deux nouveaux kits de titrage sont désormais disponibles : VACCICHECK (Biogal Laboratories) et TITERCHECK (Zoetis). Ils permettent aux praticiens de vérifier rapidement le statut immunitaire du chien sans envoyer l'échantillon de sang à un laboratoire.

8. Il est important de vacciner le moins possible, tout en veillant à ce que les chiens soient protégés contre les maladies virales mortelles. Le WSAVA cherche à réduire le nombre de vaccins administrés car il existe toujours un risque de réactions indésirables associées à tout type de processus vaccinal. Ce risque de réactions indésirables est cependant faible et le WSAVA considère que la protection de l'animal contre les maladies mortelles demeure prioritaire – encore que toute réaction à un vaccin non nécessaire soit inacceptable. Le WSAVA a détaillé les différents types de réaction indésirable dans ses recommandations (Cf. lien cité dans l'introduction), qui vont de symptômes bénins, comme la fièvre ou une la perte d'appétit, à des pathologies plus graves comme l'épilepsie, l'arthrite, l'anémie hémolytique auto-immune ou les réactions allergiques). Dans certains cas, les effets indésirables peuvent être mortels.

Vaccins non-essentiels

Les vaccins non-essentiels couramment administrés sont ceux dirigés contre la leptospirose et la toux de chenil.

Leptospirose

Concernant le vaccin contre la leptospirose, le WSAVA déclare: «La vaccination doit être cantonnée aux zones géographiques où un risque d'exposition important a été établi, ou réservée aux chiens dont le mode de vie les expose directement. Ces chiens doivent être vaccinés entre 12 et 16 semaines, avec une deuxième dose 3-4 semaines plus tard, puis à des intervalles de 9-12 mois jusqu'à ce que le risque soit réduit. Ce vaccin étant le moins à même de fournir une protection adéquate et prolongée, il doit être administré tous les ans voire encore plus souvent chez les animaux à risque élevé. Bien que de nombreux sérotypes de *Leptospira* existent à l'état naturel, un petit nombre d'entre eux (4 à 6) sont réellement pathogènes pour le chien. Les vaccins actuellement disponibles contiennent ces sérotypes pathogènes en fonction de la localisation géographique des animaux. Ces vaccins sont associés à des réactions indésirables chez le chien bien plus que tout autre type de vaccin. Les vétérinaires sont en particulier sensibilisés au risque d'anaphylaxie aiguë qui peut survenir chez les races petites ou naines après vaccination contre la leptospirose. La vaccination systématique de ces races ne doit être envisagée que chez les chiens particulièrement exposés au risque d'infection.

Plus simplement :

1. Le vaccin contre la leptospirose offre une protection pour un maximum de 12 à 18 mois.
2. Ce vaccin peut être associé à des effets indésirables.
3. Le vaccin doit être administré uniquement s'il existe un risque réel.
4. *Leptospirosis* peut être relativement rare dans votre zone géographique, il est également intéressant de demander à votre vétérinaire si il / elle a récemment vu des cas confirmés au niveau local. Sinon, et si votre chien ne mène pas une vie qui comporte un risque d'exposition, vous pouvez décider de ne pas vacciner contre la leptospirose.
5. Les signes cliniques de la leptospirose sont les suivants: fièvre, douleurs articulaires et/ou musculaires, faiblesse générale, diarrhée et vomissements, écoulements oculaire et nasal, mictions fréquentes, jaunissement des gencives et du pourtour des yeux. Si votre chien présente ces symptômes, amenez-le immédiatement chez votre vétérinaire.

La toux de chenil

1. Pour la plupart des chiens, la toux de chenil constitue une maladie bénigne semblable à la grippe ou au rhume humain. Elle est habituellement traitée en gardant le chien silencieux et au calme et en lui administrant des médicaments pour apaiser sa gorge. Des antibiotiques peuvent parfois être prescrits pour traiter des infections secondaires.
2. Les vaccins contre la toux de chenil sont généralement réservés aux chiens qui vivent au contact de leurs congénères – typiquement dans des refuges ou des chenils. Il est à noter cependant que si certains chenils réclament une vaccination contre cette maladie avant l'admission de l'animal, d'autres refusent les animaux déjà vaccinés par crainte de contamination par excréation.